



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi, 29 juin 2015 de 11 h 20 à 11 h 40 et de 16 h à 16 h 05.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (11 h 20 à 11 h 40)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (16 h à 16 h 05)
M. Stéphane Germain, vice-chef (16 h à 16 h 05)
M. Jonathan Germain, conseiller (16 h à 16 h 05)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures
 - 3.1 Acquisition de lots
 - 3.2 Programmes habitation
4. Ressources matérielles et financières
 - 4.1 Amendement n°1 à l'entente 2011-2016 avec les ministères Affaires autochtones et développement du nord Canada (AADNC) et Santé Canada
 - 4.2 Augmentation économique
5. Représentations et sollicitations
6. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 6.1 Entente Baril-Moses (sujet non traité)
7. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3. INFRASTRUCTURE

3.1 ACQUISITION DE LOTS

M. Jonathan Germain fait une introduction des dossiers et soumet les propositions suivantes :

RÉSOLUTION N° 6109

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale, a le désir d'analyser et de procéder, s'il y a lieu, à l'acquisition de terrain;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Pierre ALAIN Nepton, n° de membre XXXX, et JEAN-PIERRE Charles Nepton, n° de membre XXXX, sont détenteurs des certificats de possession des lots 8-12, 9-4-1, 9-5-1 et 9-6-1 du Rang « A » selon le plan R.S.Q.2630R;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre Jean-Pierre ALAIN Nepton et JEAN-PIERRE Charles Nepton et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan le 30 mars 2015 via le contrat 2015-010.

IL EST RÉSOLU d'acheter la totalité des lots 8-12, 9-4-1, 9-5-1 et 9-6-1 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q.2630R d'une superficie totale de 1 513 501,06 pieds carrés pour un montant forfaitaire de 175 000 \$;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de permettre à JEAN-PIERRE Charles Nepton, n° de membre XXXX, de choisir un terrain appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, conformément à la politique 93-P-1 et la directive 93-D-1, sans argent demandé en retour, dans un délai maximal de cinq ans à compter de la signature par les parties du contrat 2015-010;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction - Infrastructures pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6110

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale, a le désir d'analyser et de procéder, s'il y a lieu, à l'acquisition de terrain;

CONSIDÉRANT QUE MONIQUE Marie Cécile Bernadette Robertson, n° de membre XXXX, est détentrice du certificat de possession du lot 17-64 du Rang « A » selon le plan C.L.S.R. 99006, et qu'elle a un intérêt à vendre ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de terre en faveur de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été signé par MONIQUE Marie Cécile Bernadette Robertson le 26 mars 2015.

IL EST RÉSOLU d'acheter la totalité du lot 17-64 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.99006 d'une superficie de 437 718 pieds carrés pour un montant forfaitaire de 50 000 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Infrastructures, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

M. Stéphane Germain fait une introduction des dossiers et soumet les propositions suivantes :

4.1 AMENDEMENT N° 1 À L'ENTENTE 2011-2016 AVEC LES MINISTÈRE D'AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA ET SANTÉ CANADA

RÉSOLUTION N° 6111

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie souhaite, fournir certains programmes et services aux membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC) ainsi qu'avec le ministère de la Santé (Santé Canada);

CONSIDÉRANT QUE cette entente de financement est en vigueur du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le MAINC désire amender cette entente afin d'augmenter de 271 464 \$ le financement pour l'année financière 2015-2016, faisant passer celui-ci à 27 022 978 \$.

IL EST RÉSOLU d'approuver cet amendement et de signer l'entente de financement avec le ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien (MAINC) ainsi qu'avec le ministère de la Santé (Santé Canada).

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4.2 AUGMENTATION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une *Politique de rémunération et une grille salariale* qui vise une équité de traitement pour l'ensemble des employés de l'organisation;

IL EST RÉSOLU de permettre d'octroyer aux employés de l'organisation une augmentation économique des salaires de l'ordre de 1,1 %, à compter du 28 juin 2015, et ce, à même l'allocation budgétaire 2015-2016.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

5. REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et M. Charles-Édouard Verreault soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6113

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important d'entretenir des liens avec les leaders des autres Premières Nations ainsi que soutenir certaines initiatives de nature caritative faisant la promotion du bien-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a invité Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au gala bénéfice au profit de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat d'un billet au montant total de 250 \$ dans le cadre du gala bénéfice au profit de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, qui se tiendra à Montréal, le 8 juillet 2015.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

REGROUPEMENT DES ARTISTE ET ARTISANS DE ROBERVAL

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et M^{me} Julie Rousseau soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6114

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales mettant en valeur le travail d'artisans du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval (RAAR) afin de fournir un appui financier dans le cadre du Symposium Multi-Arts de Roberval qui se tiendra à Roberval le 17 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le RAAR est un organisme à but non lucratif dont le but est de regrouper et faire connaître les artistes et artisans du milieu et de promouvoir et faire apprécier à la population les arts visuels sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT QUE des artistes de la communauté participent à ce symposium.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 50 \$ dans le cadre du Symposium Multi-Arts de Roberval du Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

Ajournement de la réunion à 11 h 40 et continuité de la réunion à 16 h. M. Gilbert Dominique reprend la présidence de la réunion. Le quorum est toujours atteint.

6. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 ENTENTE BARIL-MOSES

Ce sujet sera traité en session de travail.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 05, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,


Josée Buckell